

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2023

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Françoise PERIDY, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration** :

- Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK
- Pascal THIBAUD à Joël LAFRECHOUX

**Absentes** :

- Sarah COLLOBER
- Sylvie DENIS
- Maud CERISIER

**Le secrétariat a été assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages : 16

La séance débute à 20h00.

**1 – Intervention de Mme CHASSAGNE Présidente des ADMR pour sensibilisation aux besoins de bénévoles pour l'association**

Intervention de madame CHASSAGNE présidente de l'association ADMR du secteur de Gençay.

La présidente fait une présentation rapide de l'association : présente sur 7 communes, l'association propose une large gamme de service à la personne et accompagne 200 bénéficiaires dans leurs besoins. L'ADMR de Gençay emploie 25 salariés mais ne dispose que de 3 bénévoles, président, Vice président et trésorier, dont 2 sont toujours en activité professionnelle.

Elle est donc à la recherche d'un référent pour chaque commune permettant le contact avec les résidents bénéficiaires en cas de besoin.

Une secrétaire salariée gère la partie administrative, le correspondant assurerait la liaison avec les familles.

Elle sollicite l'aide de la commune pour relayer sa demande.

**2 – Approbation de procès-verbal**

Reporté

**3 – PVD – Validation de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

Madame DE CHERISEY Cheffe de projet Petites Villes de Demain (PVD) présente l'ORT. Les stratégies de redynamisation des communes lauréates du « Programme Petites Villes de Demain » sont formalisées dans une convention dite d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

D'une durée de cinq ans, elle permet aux communes d'inventer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts et en prenant en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de leur centre bourg.

La convention d'ORT du Civraisien présente les projets de redynamisation (enjeux, objectifs, stratégie) des communes de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou, les secteurs d'intervention, les fiches action, le calendrier, les financements envisagés et les engagements des partenaires.

La convention d'ORT sera signée entre les communes précitées, la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou, l'Etat et le Conseil Départemental.

Instaurée par la loi Elan du 23 novembre 2018, l'ORT doit permettre de créer des conditions favorables au développement des centres villes / centres bourgs en déclin, en mobilisant l'Etat et les partenaires autour de projets globaux et concertés.

L'ORT est créatrice de droits et s'accompagne de mesures pour :

- favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien (accès prioritaire aux aides de l'Anah et éligibilité au dispositif fiscal du Denormandie dans l'ancien)
- faciliter les procédures et interventions sur des bâtiments en état d'abandon (renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- autoriser les expérimentations (permis d'innover ou permis d'aménager multi-sites);
- renforcer l'attractivité commerciale des centres bourgs (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques).

Des documents d'informations sont disponibles sur le site internet de la commune (gencay.fr) et également consultable en mairie.

Il est demandé aux conseillers de délibérer sur :

- ✓ APPROUVER la stratégie de redynamisation de la commune de Gençay qui leur a été présentée  
Vote 16 Pour
  
- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire portant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Urbaine, aux côtés des communes de Civray, Valence-en-Poitou, de l'Etat et du Conseil Départemental.  
Vote 16 Pour

#### **4 – Vente immeuble dans l'angle de la rue Pasteur et de la rue de la Paix**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord par délibération du 27 janvier 2022 pour l'acquisition de l'immeuble situé au 2 rue Pasteur dans l'angle de la rue Pasteur et de la rue de la Paix, ayant fait l'objet d'un arrêté de péril.

L'immeuble représentant un danger pour le public , la commune a engagé rapidement des frais de travaux de toiture.

Il est proposé de revendre ce bien en l'état au prix de 35 000€ négociable, sans descendre en dessous de 25 000€, afin de couvrir tous les frais engagés : achat (10 000€), travaux de la toiture ( 10 000€) , et frais d'acquisition ( 5 000€).

Il propose à l'assemblée de signer un mandat de vente avec l'agence des Halles 25 place du Marché 86160 GENCAY, qui aurait un acquéreur potentiel.

Après délibération, le conseil municipal accepte de vendre ce bien au prix de 35 000€, sans descendre en dessous de 25 000€ et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires.

Vote 16 Pour

#### **5– Plan « contrat d'urgence titres »**

La Préfecture de la Vienne a sollicitée la commune pour la mise en place d'un "CONTRAT URGENCES TITRES ".

Ce plan prévoit d'augmenter le nombre de rendez-vous offerts à nos concitoyens pour le dépôt de leur demande de titres d'identité et passeports. En contrepartie, les communes volontaires recevront une dotation exceptionnelle si elles augmentent la productivité de leur dispositif de recueil durant les mois de mai et juin 2023.

La commune de Gençay, en raison de son bon niveau de performance en 2022, fait partie des 10 communes éligibles à ce dispositif dans le département de la Vienne.

Le principe de ce "contrat urgence titre, est le suivant : une prime de 4000 euros par DR installés au 1er janvier 2023 sera versée en fin d'année 2023 aux communes signataires ayant augmenté de 20% le nombre de demandes recueillies sur la période "mai-juin 2023", par rapport à la période de référence "janvier-février 2023".

Ce plan prévoit de mettre en place des créneaux supplémentaires de prise de rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports.

Monsieur le Maire propose de réorganiser les services pendant la période de mai et juin en ouvrant au public les créneaux d'urgence et de proposer des rendez-vous tous les samedis de mai et juin. Les permanences seront assurées par le personnel administratif volontaire en poste et en contrepartie une indemnité sur travaux supplémentaire sera versée.

### **Vote des indemnités horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

Il appartient au conseil de délibérer afin de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Et de désigner les bénéficiaires de l'IHTS.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'instituer selon les modalités prévues et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, l'indemnité horaire aux agents qui effectueront les travaux supplémentaires. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la délibération sera effectué sur la période de référence du « plan d'urgence titres »

Vote 16 Pour

### **6 – Refacturation des consommations électriques d'un locataire rue Saint Avoild**

Il a été effectué en avril 2022, l'attribution en urgence d'un logement à un habitant sinistré suite à l'incendie de son habitation. Les relevés d'électricité n'ayant pas été faits à son arrivée, les factures d'électricité d'un montant de 1228.86€ ont été adressées à la commune de Gençay.

Le relevé précédent avait été fait le 08/11/2021 au départ des anciens locataires et des travaux de rénovation effectués après leur départ.

On peut considérer que la consommation est estimée à 1000€ entre le 02/04/2022 (date d'entrée) au 15/02/2023 (date à laquelle le locataire a pris le compteur à charge).

Monsieur le Maire propose de refacturer au locataire la somme de 1000€ afin de rembourser le montant des consommations électriques.

Vote 16 Pour

## **7 – Admission en non valeur**

Le service de gestion comptable (CGC) du Sud Vienne a transmis à la commune un état proposant l'admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 900,41 €. Cette somme est portée en charge pour la commune de Gençay.

Lors de la délibération, les conseillers regrettent que le Trésor Public s'avère démuné pour recouvrer un ensemble de petites créances pour le compte de la collectivité .

Vote 6 voix Contre 10 voix Pour

## **8 – Informations diverses**

### **> Présentation du travail du collège**

Joel LAFFRECHOUX explique que le collège de Gençay a effectué avec des professeurs de français un travail sur le « sens du devoir de mémoire », qu'il présentera lors de la cérémonie du 8 mai.

Suite à des échanges avec l'association des anciens combattants, les professeurs ont retenu des lettres d'un combattant de la Résistance, Henri FERTET.

Ces textes seront présentés lors de la cérémonie par les élèves, accompagnés de leurs professeurs et de monsieur VINCENT, Principal du collège.

Ce travail sera annexé au PV du Conseil Municipal du 27 avril 2023.

### **> 50 ème anniversaire du Comité de jumelage**

Fabienne ROUSSEAU-GILLES rappelle également que le Comité de Jumelage fête ses 50 ans, et organise son traditionnel voyage en Allemagne pour le pont de l'ascension.

A cette occasion, quinze élèves du collège participeront au voyage, accompagnés de leur professeur d'allemand.

Monsieur VINCENT est vivement remercié pour son investissement avec le Comité de Jumelage.

## **9– Décision du Maire**

\* Proposition d'adhésion au service de médiation, rendu obligatoire par l'Etat, auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

## **10 – Questions diverses**

- > Ouverture le 15 avril 2023 de la halte jacquaire de Gençay (après rénovation de l'ancienne permanence du député) 5, place du Champ de Foire ; réservée aux détenteurs d'une crédenciale (passeport du pèlerin), elle sera gérée par l'association « Chemin de la Compostelle en Gençay » ; le local mis à disposition par la commune comporte huit couchages ; prix de la nuitée 13€. Visite proposée au Conseil Municipal le 7 mai.

- > Dominique GUYONNET souhaiterait qu'un courrier soit adressé au sénateur Bruno BELIN pour une demande de visite du Sénat.

- > Maison de santé :

François BOCK a reçu les médecins de la Société Civile de Moyen de Gençay : le départ du Dr PINGANNAUD et du Dr HERREDIA est confirmé ; les médecins restants, Dr HEBRAS LELONG et Dr CORNU ont fait part de leur inquiétude sur le devenir de la patientèle de leurs confrères, patientèle qu'ils ne pourront certainement pas absorber.

- > Joël LAFFRECHOUX annonce que le projet du restaurant « Osmose » est suspendu, en raison des délais de livraison annoncé pour les travaux de rénovation de l'immeuble de la Place du Marché (Juillet 2024).

Il précise également que les diverses actions de la commune sont effectuées pour le développement de l'activité commerciale et pour le bien de la collectivité, et non pour l'intérêt d'un projet privé en particulier.

> Calendrier des manifestations 2023

Dates	Evènements
07 mai 2023	Braderie
11 juin 2023	Vide Grenier
du 03 juin au 16 septembre 2023	Café Cantine - 23 concerts
21 juin 2023	Fête de la Musique
24 juin 2023	Ass La Cendille et les écoles de musique du Civraisien en Poitou - Grand Bazar Musical
13 juillet 2023	Feu d'artifice - Repas et DJ
18 août 2023	Marché des producteurs
25 août 2023	Gençay en Fête
03 septembre 2023	Forum des Associations
23- 24 septembre 2023	Foire Exposition
03 décembre 2023	Marché de Noel
31 décembre 2023	Réveillon D'Rives en Fête

- > Zones bleues de la Place du Marché : les commerçants et résidents sont globalement satisfaits des règles de stationnement.

Pour rappel, cette disposition a été prise pour permettre de libérer des places pour faciliter l'accès aux commerces du centre.

Elle s'avère cependant plus contraignante pour les résidents du centre-ville qui ne disposent pas de parking privé et laissent leur véhicule en stationnement de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- > A l'issue de la foire du 30 mars, Joel LAFFRECHOUX a présenté à l'ensemble des commerçants le nouveau plan de foire, comprenant un pôle alimentaire sur la Place du Marché et un pôle « autres commerces » sur le bas du Champ de Foire. Il n'y a pas eu de commerçant pour s'opposer à cette expérimentation.

Cette organisation a été effectuée dès ce jeudi de foire, avec des remontées positives de la part des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 48

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 25 mai 2023

Sophie VERGNAUD